

SARL CFC AUTO-MOTO

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

Je soussigné(e), _____, demande que ma réclamation à l'encontre de l'organisme de formation nommé ci-après soit instruite par le ministère en charge de la sécurité routière.

IDENTITÉ DU RÉCLAMANT

Civilité: Madame Monsieur
Société/structure/représentant de la personne morale
Nom:
Prénom(s):
Courriel:
Téléphone:
Adresse:

Lien avec l'organisme de formation:

- Bénéficiaire de la formation,
- Financier,
- Salarié,
- Partenaire,
- Prestataire,
- Autres(Précisez):

Conformément à l'article 5 bis de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audits, l'instance de labellisation

ORGANISME DE FORMATION CONCERNE PAR LA RÉCLAMATION

Nom de l'organisme: **CFC AUTO-MOTO**
Adresse: **29 rue du Réveillon**
94440 VILLECRESNES
Toute(s) information(s) utile(s) (SIRET, numéro de téléphone, numéro d'agrément...):

Siren : **524 225 315**

Ce formulaire a pour objet de porter à la connaissance de l'administration toute anomalie relative au non-respect des critères du référentiel national qualité (RNQ).

Il concerne les certificats Qualiopi délivrés en complément du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite» ([arrêté du 26 février 2018 modifié](#)).

OBJET DU SIGNALEMENT

Description détaillée de votre réclamation (obligatoire**):**

Précisez toutes les circonstances de la situation (contexte de la survenue, date, lieu, incidents, dysfonctionnements rencontrés etc...):

Précisez les conséquences sur la qualité de la prestation/formation:

Au sujet de la réclamation, avez-vous eu des contacts avec l'organisme de formation concerné :

- Oui
- Non

Si oui, avec quel(s) interlocuteur(s):

Par quel(s) moyen(s)?

- Téléphone
- Mails*
- Courriers*
- Réseaux sociaux*
- Autres(*Précisez*):

*(*Le cas échéant, joindre une copie des échanges)*

Et à quelle(s) date(s)?

Une réponse vous a-t-elle été apportée:

- Oui
 Non

Si oui, laquelle:

Avertissement juridique

- Encochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude des documents et informations fournis sur ma réclamation.

Sachant que l'attestation pourrait être utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées: « [...] est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait:

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; [...].

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.»

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à: _____ Le

Une fois complété, le formulaire est à transmettre **accompagné le cas échéant des pièces justificatives** au service en charge de l'éducation routière compétent (département du lieu d'implantation de l'école de conduite concernée par la réclamation) et en copie à l'adresse: signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr